

# Citoyens canadiens à double nationalité :

## assurez-vous d'avoir un passeport canadien valide pour votre vol vers le Canada



### Qu'est-ce qui change?

À compter du 30 septembre 2016, les citoyens canadiens, y compris ceux ayant la double nationalité, devront prouver qu'ils sont citoyens canadiens pour pouvoir prendre leur vol à destination du Canada.

### De quel document de voyage vais-je avoir besoin?

À compter du 30 septembre 2016, la seule preuve acceptable de citoyenneté canadienne que vous pourrez utiliser pour venir au Canada par avion sera :

- un passeport canadien valide;
- un passeport provisoire canadien;
- un titre de voyage d'urgence canadien.

Un **passeport canadien valide** est le seul document de voyage fiable et reconnu à l'échelle internationale qui prouve que vous êtes citoyen canadien et que vous avez le droit d'entrer au Canada.

### Pourquoi ne puis-je pas continuer d'utiliser mon autre passeport (c.-à-d. un passeport non canadien) pour me rendre au Canada par avion?

Si vous avez aussi la citoyenneté d'un pays dont les citoyens n'ont pas besoin de visa pour entrer au Canada, tel que le Royaume-Uni, la France ou l'Allemagne, vous avez peut-être pris l'habitude de vous rendre au Canada par avion en vous servant de ce passeport.

Or, les **règles d'admission au Canada ont changé** : depuis le 15 mars 2016, les voyageurs qui n'ont pas besoin de visa pour entrer au Canada doivent maintenant obtenir une autorisation de voyage électronique (AVE) pour se rendre au Canada par avion ou pour y transiter. En tant que citoyen canadien, vous n'avez pas le droit de présenter une demande d'AVE, puisque l'AVE a été mise en place pour contrôler l'admissibilité des étrangers au Canada.

Tout Canadien a le droit d'entrer au Canada sans être soumis à un contrôle de l'immigration, que ce soit par l'entremise de l'AVE ou du processus de demande de visa. Le fait de voyager avec un passeport canadien valide prouve que vous êtes un citoyen du Canada. Vous avez des questions? Visitez [Canada.ca/AVE](http://Canada.ca/AVE).

### Qu'arrivera-t-il si, le 30 septembre ou après cette date, je tente de me rendre au Canada par avion sans être muni d'un passeport canadien valide?

**Il se pourrait que vous ne puissiez pas monter à bord de l'avion.** Si cela se produit :

- il n'existe **aucune solution rapide** pour vous permettre de prendre votre vol;
- vous devrez communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada à l'étranger le plus près pour obtenir le document approprié.

Pour veiller à ce que les voyages au Canada demeurent faciles et exempts de stress, voyagez avec un passeport canadien valide!

### Quand devrais-je présenter ma demande de passeport canadien?

Comme il faut un certain temps pour obtenir un passeport canadien, vous devriez présenter votre demande dès que possible.

### Combien en coûte-t-il pour obtenir un passeport canadien?

Les droits à acquitter dépendent du document que vous demandez et de l'endroit à partir duquel vous présentez votre demande. Par exemple :

Les droits exigés pour un passeport — Canadiens à l'extérieur du Canada et des États-Unis

Type de passeport	\$CAN
Passeport de cinq ans pour adulte (16 ans ou plus)	190
Passeport de dix ans pour adulte (16 ans ou plus)	260
Passeport pour enfants (15 ans ou moins)	100

*Tous les droits sont indiqués à [Canada.ca/passeport](http://Canada.ca/passeport).*

### Où puis-je obtenir d'autres renseignements sur la façon d'obtenir un passeport?

Vous pouvez obtenir des renseignements sur la façon de demander ou de renouveler un passeport canadien à [Canada.ca/passeport](http://Canada.ca/passeport). Vous pouvez également visiter [voyage.gc.ca/assistance/ambassades-consulats](http://voyage.gc.ca/assistance/ambassades-consulats) et communiquer avec le bureau du gouvernement du Canada le plus près.